

## CHARTRE DE COOPERATION

Entre :

La Ville de Lille représentée par Monsieur Pierre De SAINTIGNON, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

La Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes Armentières représentée par Monsieur Bernard CHARLES, Président

L'association Objectif Sud réunissant des chefs d'entreprises de la zone franche de Lille Loos représentée par Monsieur Bernard DELOBES, Président

Il est convenu ce qui suit :

Préambule : Depuis plus de dix ans la Zone Franche Urbaine qui concerne les quartiers de Faubourg de Béthune, Lille Sud et Moulins offre aux entreprises des exonérations fiscales et sociales et favorise l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois sur cette aire urbaine.

Les acteurs partenaires signataires de la présente charte ont des intérêts partagés à œuvrer ensemble.

## **Article 1 Intérêt de chacun des partenaires et son rôle**

La Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes Armentières – portée par la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes et la Ville d'Armentières, l'Etat, l'ANPE et l'ASSEDIC, s'engage sur des missions d'observation et d'anticipation des mutations économiques, favorise les opérations d'accès et retour à l'emploi et accompagne le développement de l'emploi et la création d'entreprises.

La Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes Armentières, avec ses partenaires du Service Public de l'Emploi, anime le Groupe Solidarité Emploi et pilote les actions de la Cellule Emploi ZFU. Il s'agit notamment d'assurer la mutualisation des moyens mis en œuvre concernant l'emploi et le développement d'actions en direction des entreprises de la ZFU et des habitants des quartiers concernés.

La Ville de Lille est attentive au développement harmonieux de ses quartiers. Le dispositif ZFU est un des leviers permettant de dynamiser les territoires concernés, par le maintien et l'implantation d'activités économiques et commerciales, et par la création d'emplois pouvant bénéficier aux résidents des zones urbaines sensibles lilloises.

La Ville de Lille porte une mission d'information auprès des entreprises et des porteurs de projet concernant :

- l'application du dispositif ZFU,
- les outils d'accompagnement en matière de ressources humaines,
- les solutions immobilières qui s'offrent aux entreprises
- les projets de renouvellement urbain.

Objectif Sud, association de chefs d'entreprises de la Zone Franche Urbaine de Lille Loos, dont l'objet est d'accompagner les entreprises de la zone afin de pérenniser leur présence dans les quartiers au-delà des périodes d'exonérations de charges, de favoriser leur dialogue avec les acteurs institutionnels :

- fait connaître les préoccupations et les attentes des entrepreneurs en matière d'emploi afin de faciliter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- facilite la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi en Zone Franche Urbaine.

## **Article 2 Cette charte de coopération vise à :**

-Faciliter l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement ~~des entreprises~~ de celles présentes dans la zone franche urbaine de Lille-Loos.

-Rendre lisible la diversité des entreprises pour favoriser l'échange, ~~la sous-traitance~~ et les partenariats économiques.

- Favoriser l'émergence des ressources humaines de la ZFU susceptible de satisfaire aux besoins des entreprises.

## **Article 3 Modalités de mise en œuvre de la charte de coopération**

### **1) Analyse partagée du tissu économique de la ZFU**

Les partenaires s'associeront chaque année pour qualifier le fichier des entreprises afin d'avoir une analyse partagée du tissu économique de la ZFU.

### **2) Détection des compétences des habitants et des besoins des entreprises**

Les partenaires s'associeront pour repérer les besoins des entreprises et qualifier leur connaissance du public demandeur d'emploi.

### **3) Rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi:**

-Via les actions de la de la MDELLHA et de ses partenaires (enquête besoin de main d'œuvre de l'ASSEDIC, plateforme RH, cellule emploi ZFU), les partenaires s'associeront pour mener des opérations de recrutement innovantes, notamment sur les secteurs en tension en lien avec le service public de l'emploi.

- La Cellule Emploi ZFU et Objectif Sud échangeront sur les offres d'emploi à l'unité ou en nombre. La Cellule Emploi se chargera d'assurer le suivi des offres avec l'ANPE mais aussi avec le réseau des prescripteurs.

### **4) Conseil aux entreprises**

-Les partenaires s'associeront pour apporter des informations et des conseils individuels et collectifs aux entreprises via les journaux de la Cellule Emploi Zone Franche, la mise en place de temps d'échange ainsi que toute autre initiative.

### **5) Communication**

-Les actions décrites ici seront relayées par une valorisation de portraits de personnes embauchées et d'employeurs actifs dans la zone franche via plusieurs supports de communication (Journal de la Cellule Emploi Zone Franche, journaux de quartier, site internet, manifestations).

-Les outils d'observation et d'analyse du tissu économique et des compétences du territoire seront présentés auprès des entreprises de la ZFU, des habitants des quartiers pré cités.

-Les thématiques choisies devront répondre aux besoins des PME PMI (réglementation spécifique à la ZFU, droit à la formation, gestion des ressources humaines).

**Bernard DELOBES,**  
Président d'Objectif Sud

**Bernard CHARLES,**  
Président de la Maison de  
l'Emploi Lille Lomme  
Hellemmes Armentières

**Pierre DE SAINTIGNON,**  
1<sup>er</sup> adjoint à la Ville de Lille